



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Crise et mobilisation le 27 janvier 2026 des taxis lyonnais

*Faites un don.
Scanner le QR CODE.*

Force Taxi 69 (FT69)

Affiliée à la Fédération Nationale du Taxi (FNDT)

Lyon, le 15 janvier 2026

À destination de l'ensemble des taxis lyonnais – syndiqués ou non

Chères consœurs, chers confrères,

Le secteur du taxi à Lyon traverse aujourd'hui une crise profonde et structurelle.

Aux gares et à l'aéroport, les temps d'attente atteignent désormais des durées inédites, parfois jusqu'à 11 heures, rendant toute perspective de rentabilité aléatoire dans un contexte déjà marqué par une récession économique.

La situation opérationnelle est tout aussi préoccupante :

- Une station unique à Villette, malgré six sorties possibles, oriente mécaniquement les clients vers les VTC ;
- La Métropole reconnaît les dysfonctionnements, mais aucune solution concrète n'a encore été mise en œuvre ;
- Le projet d'ajout de 55 licences apparaît inadapté et dangereux dans ce contexte de saturation.



Enjeux juridiques et contentieux en cours

Nous contestons fermement :

- La création de trois licences TPMR à Lyon, perçues comme des licences de taxi déguisées ;
- Le non-respect du cadre légal fixant à 1 002 le nombre maximal de taxis autorisés sur le territoire lyonnais.

Un recours gracieux est resté sans réponse. Un contentieux administratif sera engagé dans les prochains jours.

L'enjeu est majeur : la valeur de nos licences, fruit de lourds investissements, est directement menacée.

Doctrine nationale et zones blanches : une réponse immédiate existe

Il est essentiel de rétablir la vérité :

la doctrine nationale sur les “zones blanches taxi” a déjà été rédigée par le ministre des Transports.

Elle existe. Elle est prête.

Cependant, cette doctrine demeure aujourd’hui sur le bureau du Premier ministre, dans l’attente d’une saisine du Conseil d’État. Or, cette procédure est longue. Un temps que la profession n’a plus.



Pendant que l'État hésite, la situation sur le terrain se dégrade :

- saturation des gares et de l'aéroport,
- tensions permanentes,
- concurrence illégale,
- perte de revenus,
- risque réel de troubles à l'ordre public.

Face à cette impasse administrative, une alternative légale et immédiate existe.

La Préfecture nous a confirmé que, dans le cadre de son pouvoir de police administrative départementale, elle dispose déjà de la compétence pour instaurer des zones blanches, dès lors qu'elles respectent le maillage territorial et cadastral.

Les gares, les aéroports et leurs abords relèvent du domaine public.

Il en va de même, en ville, pour les voies publiques.

Ces espaces peuvent donc, dès maintenant, faire l'objet :

- d'arrêtés préfectoraux ou municipaux,
- instaurant des zones blanches réservées aux taxis,
- interdisant toute maraude et toute présence illégale de VTC,
- dans un cadre juridiquement sécurisé,
- au titre de la prévention des troubles à l'ordre public.

Nous demandons donc formellement :

1. Que la doctrine nationale déjà écrite par le ministre des Transports soit appliquée sans attendre la saisine du Conseil d'État ;



2. Qu'à titre de mesure d'urgence, la Préfecture du Rhône use immédiatement de son pouvoir de police administrative pour instaurer des zones blanches autour :
 - de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry,
 - des gares,
 - et des axes publics stratégiques ;
3. Que ces mesures reconnaissent officiellement les taxis comme opérateurs prioritaires du service public de transport individuel dans ces zones.

Le droit existe.

La doctrine existe.

Les outils juridiques existent.

Ce qui manque aujourd'hui, ce n'est pas un texte supplémentaire, mais la décision d'agir.

Fragilisation interne de la profession

- Turnover massif et perte de stabilité dans le métier ;
- Loyers de véhicules atteignant parfois 2 000 € par mois, devenus intenables ;
- Développement de pratiques abusives de certains loueurs ;
- Individualisme croissant, qui affaiblit collectivement la profession.

Face à cela, l'unité est une nécessité vitale.

L'adhésion syndicale n'est pas une option idéologique : c'est un levier stratégique pour peser réellement face aux institutions.



Concurrence, service public et partenariats

Nous dénonçons :

- Les pratiques douteuses observées dans certains établissements hôteliers (commissions, bakchichs) pour l'attribution des courses ;
- La perte de nos positions naturelles dans les gares et aéroports, au profit des VTC.

Nous rappelons une réalité fondamentale :

le taxi est un service public réglementé.

À ce titre, il est logique, légitime et naturel que les plateformes publiques de mobilité – et en premier lieu les aéroports – :

- informent prioritairement les usagers sur l'existence des taxis,
- orientent d'abord les voyageurs vers ce mode de transport,
- reconnaissent le taxi comme outil prioritaire de mobilité individuelle.

Nous revendiquons donc :

- La priorité effective des taxis dans les gares et les aéroports ;
- La mise en place de partenariats structurés avec les compagnies aériennes et les acteurs locaux ;
- Une politique claire de protection des zones stratégiques.

Dans cette logique, une charte nationale est actuellement en cours d'élaboration avec des restaurateurs et acteurs économiques volontaires.

Une première réunion s'est tenue récemment et s'est très bien déroulée. Elle marque une volonté commune de :

- lutter contre la domination du Digital Market,
- rétablir des circuits locaux équitables,
- et replacer les professionnels réglementés au cœur de l'économie réelle.



Cette dynamique prouve qu'un autre modèle est possible :

un modèle fondé sur le service public, la transparence, la proximité et la souveraineté économique locale.

Mobilisation

Une manifestation est organisée le 27 janvier afin d'exiger :

- Des réponses claires de la Préfecture ;
- Des engagements concrets de la Métropole ;
- La fin des promesses non tenues ;
- La mise en œuvre immédiate des zones blanches ;
- Une vision nationale cohérente pour l'avenir du taxi.

Il ne s'agit plus d'alerter, mais d'agir.

Appel à l'action

- Participer massivement à la mobilisation du 27 janvier ;
- Rejoindre un syndicat pour renforcer la représentativité collective ;
- Maintenir la pression sur la Préfecture et la Métropole ;
- œuvrer à l'unité de la profession et dénoncer les dérives internes ;
- Construire des partenariats locaux durables.

L'avenir du taxi lyonnais dépend de notre capacité à parler d'une seule voix.

Divisés, nous disparaîssons. Unis, nous pesons.



Pour la défense du métier, de nos droits et de notre avenir.

Pour Force Taxi 69 (FT69)
Le Bureau.

